

Une hausse préoccupante des maladies professionnelles

Le bilan accidentologique 2025 fait apparaître 5 nouvelles demandes de reconnaissance de maladies professionnelles contre 1 en 2023 et 1 en 2024, plusieurs secteurs sont concernés.

Cette augmentation nécessite des plans d'action ciblés et des mesures concrètes de prévention.

La CGT a demandé qu'un plan d'action sectoriel soit présenté au CSE, sans aucune réponse de la direction.

UN PAPRI Pact DOIT ÊTRE CONSTRUIT AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) ne doit pas être un simple document administratif élaboré unilatéralement par la direction.

Il doit être construit avec les représentants du personnel afin de répondre concrètement aux problématiques rencontrées par les salariés sur le terrain.

La CGT est la seule à avoir fait des propositions qui n'ont malheureusement pas été prises en compte.

POURQUOI LA CGT N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Dans ces conditions, la CGT a décidé de ne pas prendre part au vote concernant :

- le bilan SSCT 2025 ;
- le PAPRI Pact 2026.

La CGT refuse de cautionner :

- des documents incomplets ;
- une consultation sans réponses suffisantes ;
- un dialogue social réduit à une validation formelle ;
- une prévention des risques construite sans réelle prise en compte des représentants des salariés.

La santé et la sécurité au travail méritent mieux qu'une validation précipitée.

LES PAROLES S'ENVOLENT, LES VOTES RESTENT. MALGRE LEURS GRANDS DISCOURS, LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT CHOISI DE PARTICIPER AU VOTE CLOTURANT AINSI LES DEBATS.

Chaque organisation syndicale prendra ses responsabilités.

La CGT, pour sa part, considère que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre un avis pleinement éclairé sur ces sujets essentiels.

La CGT reste mobilisée face à une direction qui reste hermétique et des élus qui n'ont pas conscience des impacts de leurs décisions.

Nous exigeons :

- des informations transparentes et complètes ;
- des réponses concrètes ;
- une véritable politique de prévention ;
- un suivi réel des risques professionnels ;
- un respect du rôle des représentants du personnel.

La santé et les conditions de travail des salariés ne sont pas négociables.

Vos Représentants CGT au CSE sont à votre écoute :

Estelle LOISEL
Soazig JEAN-LOUIS
Jordan JOULAND
Lara CHAILLOUX
Julien LEPINAY
Béatrice REUZE

Nathalie CHOPIN
Kevin BIHEL
Elodie CHEVALIER
Auréli FOMBA
Bruno LBOUC

